

Un outil pour décider ensemble l'avenir de nos communes

En bref :

Le PLUi-H est un document d'urbanisme indispensable pour définir le développement du territoire :

-  logements
-  équipements publics
-  activités économiques
-  culture
-  sport

Dans une logique de développement durable.

L'élaboration du PLUi-H en Matheysine est une **démarche progressive** et prendra plusieurs années à partir de 2026.

Des **temps d'information et de concertation** dédiés aux élus et habitants seront organisés.

Restez informé



C'est quoi un

PLUi-H



TRANSPARENCE

COHÉRENCE

MUTUALISATION

Un projet **collectif** entre les communes et l'intercommunalité pour **organiser l'aménagement et l'habitat du territoire de demain, ensemble.**

QU'EST-CE QUE LE PLUi-H ?

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal – Habitat, est un **document qui organise le développement urbain du territoire sur l'ensemble des 43 communes de la Matheysine.**

Il définit :

- Les règles de construction
- La protection des espaces naturels et agricoles
- L'organisation du développement urbain

Il anticipe les besoins :

- Logements
- Équipements publics
- Activités économiques
- Équipements sportifs et culturels



Développer le territoire de manière équilibrée et durable

● Un projet co-construit

Le PLUi-H est élaboré **collectivement**

- En **collaboration** avec les élus des 43 communes du territoire. Chaque commune conserve sa voix et ses priorités.
- En **association** avec les partenaires institutionnels : État, Département, Région, gestionnaires de réseaux, chambre d'agriculture.
- En **concertation** avec la population.



Garantir une vision cohérente du territoire, au-delà de chaque limite communale

ET EN PRATIQUE ?

Des règles plus claires

Le PLUi-H analyse les documents d'urbanisme existants.

Les zones constructibles, agricoles et naturelles sont clairement identifiées.

Les analyses et identifications apportent plus de lisibilité et de transparence pour les habitants et acteurs économiques.

Logements et équipements au centre

Le PLUi-H favorise la rénovation énergétique, l'adaptation des logements et la mobilisation des logements vacants.

Il prévoit aussi le développement d'équipements publics, d'infrastructures sportives et d'équipements culturels.

Il vise à répondre aux besoins des habitants en matière de logement.

Préparer l'avenir

Le PLUi-H intègre les objectifs nationaux comme le Zéro Artificialisation Nette (ZAN).

L'objectif est de mieux utiliser les espaces existants, limiter l'étalement urbain et assurer un développement durable du territoire.

Les communes disposent de droits de préemption et d'emplacements réservés pour gérer le foncier.



Les maires délivrent les **permis de construire** et l'intercommunalité accompagne **l'instruction des dossiers.**